

26 juin 2020 – 26 juin 2021 : Retour sur un an de violences policières et d'impunité



Tunis, le 25 juin 2021

Le 26 juin, la Tunisie célèbrera la journée internationale en soutien aux victimes de torture. Comme chaque année, la journée est l'occasion de dresser un bilan des réformes mises en place par l'État pour enrayer la violence institutionnelle et garantir un véritable accès à la justice pour les victimes de torture et mauvais traitements.

Cette année, le bilan est douloureux, marqué par une explosion des violences policières et une démission partielle de la justice. Morts suspectes, répression violente de manifestations, agression d'activistes et de manifestants présumés, harcèlement policier de personnes fichées, détention arbitraire de migrants, violences à l'encontre de membres de la communauté LGBTIQ++, torture et mauvais traitements exercés à l'encontre de citoyens au sein et en dehors des postes de police, à la suite d'un contrôle d'identité ou d'une dispute d'ordre privée... La violence institutionnelle a pris de multiples visages et fait de nombreuses victimes.

L'appareil sécuritaire, qui veillait ces dernières années à préserver son image de respectabilité, recourt à présent à la violence de façon de plus en plus décomplexée, encouragé par des syndicats de police agressifs qui insultent et menacent leurs détracteurs sur les réseaux sociaux tout en appelant les forces de l'ordre à ne pas coopérer avec les magistrats qui les mettraient en cause.

Dans le même temps, l'appareil judiciaire s'est effacé à la faveur de la crise sanitaire. Les procureurs ont bien souvent ordonné le placement des accusés en détention préventive sur la base des procès-verbaux établis par la police judiciaire, sans même voir les accusés pour s'assurer que leurs droits avaient été respectés en garde à vue, ce qui n'était

d'ailleurs le plus souvent pas le cas. Les détenus ont ainsi été privés de la possibilité de dénoncer les violations subies. La crise sanitaire a justifié cet effacement des procureurs qui constitue une violation flagrante du droit international garantissant le droit de toute personne arrêtée à être présentée à un magistrat dans les plus brefs délais.

La crise sanitaire a aussi alimenté les rouages de l'impunité. Les enquêtes pour torture et mauvais traitements, habituellement caractérisées par leur extrême lenteur, ont pour beaucoup été suspendues avec le ralentissement de l'activité judiciaire. Seules les enquêtes concernant des accusés en détention ont été poursuivies. Or, dans les affaires de violence policière, très rares sont les cas où les agents mis en cause sont placés en détention le temps de l'enquête. Un citoyen qui viole le couvre-feu aura bien plus de chance de finir en prison qu'un agent tortionnaire. Pendant l'année qui vient de s'écouler, le sentiment d'une justice à deux vitesses a été ressenti par le peuple tunisien avec une acuité accrue.

Dans ce contexte des plus alarmants, la mobilisation de tou.te.s pour promouvoir les droits fondamentaux des citoyens est plus que jamais nécessaire. A cette fin, nos associations organisent une série d'évènements à travers le pays.

Liste des évènements :

- Composantes de la société civile : [Marche annuelle](#) du Palais de la justice à Bebnat jusqu'à l'ancienne prison du 9 avril ;
- Membres du réseau SOS torture : Publication d'une [timeline](#) sur la torture et les violences policières pendant l'année écoulée ;
- Organisation Mondiale Contre la Torture : Exposition des graffitis autour de la torture et l'impunité sous le pont du 9 avril en face de l'Hôpital Charles Nicole ;
- Organisation Mondiale Contre la Torture : Publication du livret « 5 idées reçues sur les violences policières en Tunisie » version : [AR](#), [FR](#), [EN](#);
- Organisation Contre la Torture en Tunisie en partenariat avec la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme : Webinar sur l'impunité ;
- L'Association Théâtre Forum Tunisie : Performance théâtrale interactive au niveau du pont 9 avril en face de l'hôpital Charles Nicolle ;
- Ligue Tunisienne pour la Citoyenneté : Rencontre débat autour du processus de justice transitionnelle et réhabilitation des victimes de torture ;
- El-Bacikat Kebili : Réalisation d'une fresque murale de graffiti ;
- Ifriqiya Sfax : Atelier de formation d'éducateurs pairs sur l'application de la loi 5 ;

Publication des vidéos promotionnelles pour les six projets accompagnés dans le cadre de l'appel à projet de l'OMCT « Faire face aux violences policières dans les régions intérieures et quartiers défavorisés ».

Liste des Organisations signataires :

1. L'Organisation Mondiale Contre la Torture
2. L'Association pour la promotion du Droit à la Différence
3. Association Tunisienne de prévention positive
4. Le Groupe Tawhida Ben Cheikh
5. DAMJ: l'association Tunisienne pour la Justice et l'Égalité

6. EuroMed Droits
7. Le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux
8. La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
9. L'association Psychologues Du Monde Tunisie
10. L'association l'ART RUE
11. L'association Shams
12. L'association tunisienne de défense des libertés individuelles
13. L'initiative Mawjoudin pour l'égalité
14. Al Bawsala
15. Association Karama La Voix Des victimes
16. L'Organisation Contre la Torture en Tunisie
17. L'Organisation du martyre de la liberté Nabil Barkati : Mémoire et Fidélité
18. L'INSAF
19. International Alert
20. Avocats Sans Frontières
21. Mawjoudine
22. La Ligue Tunisienne pour la Citoyenneté
23. L'Association voix des jeunes de Krib
24. L'Association Al Bacikat
25. L'Association Ifriqia pour un Développement durable
26. L'Association Tunisienne Awledna
27. L'Association pour de la Culture et de l'Éducation à la Citoyenneté
28. L'Association Théâtre Forum Tunisie